

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

Fin de session. — En Orient. — La réfection de notre marine

Les efforts extraordinaires auxquels divers orateurs se sont livrés en cette fin de session, pour bien établir auprès des électeurs qu'eux seuls sont des réformateurs, n'ont servi qu'à prolonger une session qui a déjà une durée excessive.

Aussi bien ces efforts n'ont eu aucun résultat appréciable, sinon de permettre à certains de nos honorables de se tailler une vaste réclame électorale et depuis mardi nos députés sont en vacance après avoir siégé .. 110 fois depuis le mois de janvier ! — C'est beaucoup peut-être pour le résultat obtenu !

Il n'y a plus que cette pauvre commission de Panama qui se voit obligée de continuer son pénible labeur !...

A cela près que la diplomatie européenne et la diplomatie turque ne sont d'accord ni sur la question de l'indemnité de guerre, ni sur la question des nouvelles frontières, ni sur l'évacuation de la Thessalie et de la Crète par les soldats du sultan, ni sur aucun des points en discussion, à cela près de la paix est prochaine !...

Mais, pour la centième fois, on assure que les gouvernements européens, absolument froissés des procédés de la Turquie sont décidés à employer tous les moyens pour faire cesser une situation qui menace de tourner au ridicule.

Un nouvel ultimatum, dit-on, plus énergique et plus pressant que le premier, sera adressé. Toutes les puissances européennes, même les plus favorables à la Turquie, reconnaissent que le moment des ménagements est passé et qu'il est temps d'agir.

Il nous semble qu'il n'est pas trop tôt et qu'il ne reste à l'Europe qu'une conduite à tenir : régler elle-même les conditions de la paix et les imposer au Sultan.

Le programme de constructions et réfections navales, proposé par M. Ed. Lockroy, après avoir été adopté successivement par la commission de la marine et par la commission du budget, vient enfin de l'être par le gouvernement.

Le gouvernement le fait sien et pour la partie technique et pour la partie financière.

Non seulement le grand effort qui va être fait pour la défense nationale n'appauvrira pas le Trésor, mais encore l'enrichira ; car les propriétés purement stériles qui vont être mises en vente, pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des travaux seront, suivant toute probabilité, des parties d'anciennes fortifications ne rapportant pas un sou, jusqu'ici, à l'Etat, et elles vont payer l'impôt, maintenant qu'elles appartiendront à des particuliers.

Cette combinaison présente des avantages si éclatants qu'on se demande comment elle ne s'est pas imposée plus tôt et de quel prétexte pouvaient bien se masquer les résistances qu'elle a rencontrées.

Ce qui est clair, c'est qu'il y a là un incomparable service rendu au pays ; et le

plaisant, c'est qu'il ait fallu, pour le lui rendre, vaincre la mauvaise volonté des hommes qui ont le mandat spécial de conserver et de développer notre puissance navale.

Ceci nous semble faire un suffisant contre-poids aux railleries dont quelques-uns de nos confrères ont coutume d'accabler ceux des membres civils de notre Parlement qui ne craignent pas de s'attaquer aux choses de la marine.

Blaguez tant que vous voudrez l'amiral Lockroy, dit l'*Eclair*, il a tout de même, au moins dans cette question, vu plus clair que l'amiral Besnard.

LE PANAMA

La commission d'enquête

Séance du 20 juillet

En voilà bien d'une autre !

Cornélius Herz, par une lettre au président de la commission, déclare qu'il ne saurait parler devant la commission avant trois semaines ou un mois. Il pose également des conditions qui paraissent inacceptables. Aussi, à l'unanimité, moins 3 voix, la commission a adopté aujourd'hui l'ordre du jour suivant :

« La commission, investie par la Chambre du mandat de faire la lumière sur les responsabilités de tout ordre encourues dans l'affaire du Panama, résolue à utiliser toutes les sources d'informations, avait décidé de se transporter à Bornemouth pour y recevoir la déposition offerte par le sieur C. Herz, ainsi que tous les documents dont celui-ci se dit détenteur.

» Vérification faite de l'offre de déposition et sur son assurance qu'il avait hâte de s'expliquer, la commission avait fixé au jeudi 22 juillet l'audition du sieur C. Herz, avisé par dépêche du 17.

» Dans sa lettre en date du 19 courant, le sieur Herz, mis en demeure de parler, se dérobe par un ajournement qu'il n'essaie pas d'expliquer et en subordonnant d'ailleurs sa déposition à des conditions que la commission ne peut prendre au sérieux.

» Dès lors, sans avoir à scruter les mobiles intéressés auxquels a pu obéir ce témoin, la commission constate qu'elle n'a reculé devant rien pour parvenir à la connaissance de la vérité.

» Décide qu'elle poursuivra son enquête sur les agissements de Cornélius Herz avec les documents dont elle dispose et passe à l'ordre du jour. »

On décide ensuite d'entendre MM. Henri Rochefort, de Labatut et Laguerre.

A la suite d'une nouvelle démarche de la commission, le ministre de la justice a déclaré qu'il communiquerait les dossiers des chemins de fer du Sud.

Séance du 21 juillet

La commission entend aujourd'hui M. Thévenet au sujet de l'affaire Quesnay de Beurepaire.

On s'occupe ensuite de l'organisation de la Commission pendant les vacances.

M. de Ramel, demande que la commission décide qu'elle tiendra sa prochaine séance lorsque le président aura reconnu que l'étude des dossiers par la délégation permanente est assez avancée pour que la discussion puisse être portée devant la commission.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission prend ensuite la série de résolutions suivantes :

1^o La délégation exécutive restera en permanence et organisera la permanence.

2^o Elle désignera les rapporteurs.

3^o Elle ne pourra pas entendre de témoins. Seul, la commission pourra les convoquer et les entendre.

On vote enfin la proposition qui suit :

La commission, pénétrée de l'inconvénient qu'il y aurait à publier les pièces avant que la commission y ait donné son assentiment, passe à l'ordre du jour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 juillet

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif aux contributions.

Les articles 15 et 16 sont adoptés par 516 voix contre 17.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

M. Bertrand se plaint des dépenses nouvelles engagées. Il demande le rejet des crédits qui sont néanmoins votés.

On vote un crédit de 7 millions 105 000 pour réfection de la Flotte.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à ouvrir au ministère des colonies, sur l'exercice 1897, un crédit extraordinaire de 50.000 fr. pour secours aux sinistrés du Moule (Guadeloupe).

La Chambre adopte également un projet tendant à ouvrir au ministère des colonies, sur l'exercice 1897, un crédit supplémentaire de 350 000 fr. pour l'application de la loi sur le recrutement à la Réunion.

La séance est levée à midi quinze.

Séance de l'après-midi

La loterie de six millions pour venir en aide aux sinistrés est autorisée.

On décide de faire participer la Guadeloupe au bénéfice de cette loterie.

Le Président du Conseil donne ensuite lecture du décret de clôture de la session.

Sénat

Séance du 20 juillet

Le Sénat est saisi du projet des contributions. Après une courte suspension de séance, durant laquelle la commission budgétaire de la haute Assemblée a rédigé son rapport concluant à l'adoption, le projet a été voté, pour ainsi dire sans discussion, par 217 voix contre 2.

On vote également le crédit de 7 millions 105.000 fr. pour réfection de la Flotte.

Le Sénat vote aussi un crédit de 50.000 fr. pour venir en aide aux victimes de l'incendie du Moule.

Après quoi, le garde des sceaux donne lecture du décret de clôture de la session.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres ont tenu hier soir, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure, le conseil qui devait avoir lieu aujourd'hui jeudi.

Cette convocation a été avancée pour permettre au Président de la République de partir ce matin pour le Havre, où il va se reposer jusqu'à la fin du mois, avant d'entreprendre son voyage dans le Dauphiné et le Midi.

Les ministres se réuniront samedi en conseil de cabinet au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

L'accident de Tarbes

Toutes les victimes de l'affreux accident, que nos lecteurs connaissent, sont dans un état aussi satisfaisant que possible.

A Péronne

M. Méline, président du conseil, inaugurerait dimanche prochain, à Péronne, la statue de Marie Fourré, une héroïne du siège que la ville soutint en 1536, contre les troupes de Charles Quint commandées par le duc de Nessel ; cette vaillante femme, pour exciter le courage de ses concitoyens, alla elle-même sur la brèche et s'empara d'une enseigne portée par un cornette qu'elle tua de sa propre main. Le matin une procession, présidée par l'évêque d'Amiens, parcourra la ville en souvenir des processions commémoratives de la levée du siège, qui durèrent jusqu'à la Révolution.

Un échec au Soudan

M. André Lebon, ministre des colonies, vient de recevoir un télégramme annonçant qu'un détachement de cavalerie, parti de Tombouctou pour réprimer un rezzou des Hoggar, dans la direction de Reccho, avait subi un échec, perdu deux officiers et deux sous-officiers européens et vingt-neuf spahis indigènes.

Les renseignements manquent.

La guerre Gréco-Turque

L'Assemblée révolutionnaire crétoise a annoncé aux amiraux sa constitution. Les amiraux ont répondu qu'ils ne pouvaient pas la reconnaître officiellement, mais qu'ils étaient heureux d'avoir une représentation à laquelle ils pussent s'adresser en cas de besoin. Les amiraux ont recommandé à l'Assemblée de faire cesser les violences des insurgés. Semblable recommandation a été faite par les amiraux aux autorités Turques.

Acceptation du Sultan

On télégraphie de Constantinople, 21 juillet, à l'Agence nationale :

« Tewfik-Pacha a fait savoir aux ambassadeurs que le sultan acceptait le tracé de la frontière gréco-turque tel que l'avaient établi les attachés militaires étrangers »

— !!!

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1871 : Le numéro 269.151 gagne cent mille fr. Les numéros 766.859 et 1.227.305 gagnent chacun cinquante mille fr.

Petites nouvelles

— Trois lieutenants du 152^e d'infanterie viennent d'accomplir, à pied, le trajet d'Épinal à la Schafkutech de Gérardmer, soit 120 kilom. en 24 heures.

— La *Politique coloniale* annonce que le Président de la République a signé un décret nommant M. Lagarde, ministre plénipotentiaire. Le même journal enregistre un bruit qui court, au Caire, d'après lequel le prince Henri d'Orléans, aurait été chargé par Ménilik, d'une mission auprès du khédive.

— Une dépêche de Turin au *Messagero*, dément que le comte de Turin, ait l'intention d'envoyer un défi au prince Henri d'Orléans.

— Le ministre de la marine russe, voyageant incognito, est arrivé au Havre, venant de Paris : il a visité le *Svetland*, croiseur construit pour le compte du gouvernement russe ; il a visité ensuite les ateliers et forges de la Méditerranée.

— Une dépêche de Bourges, au *Soleil*, dit que le 36^e d'artillerie est décimé par une épidémie de dysenterie.

— Dans les Hautes-Alpes, la pluie et la grêle ont ravagé plusieurs communes, les récoltes sont perdues dans ces localités.

— Une dépêche de Tromsø aux journaux

allemands annonce que les navires russes et anglais se dirigent vers l'ennesse sur la côte de la Sibirie à la recherche du ballon monté par M. André.

CHRONIQUE LOCALE

Société Agricole et industrielle du Lot
CONCOURS DE BESTIAUX

A Cahors, le mercredi 1^{er} septembre 1897

Le 1^{er} septembre 1897, jour de foire, dans la Chartreuse, à une heure du soir, aura lieu un concours pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1^o Taureaux étalons

1^o Animaux de quatre ans au plus (3 primes de 170, 120 et 80 fr.) aux propriétaires des taureaux étalons de belle race.

2^o Vaches pleines ou suitées

1^o Animaux de quatre ans au plus (2 primes de 120 et 80 fr.), pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

2^o Animaux de plus de 4 ans (2 primes de 100 et 60 fr.), pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3^o Verrats

2 primes de 40 et 30 fr. aux verrats de belle race.

4^o Truies

3 primes de 50, 40 et 30 fr. aux plus belles truies portières de belle race conduisant leur suite.

5^o Bêliers

7 primes de 40, 35, 30, 25, 20, 15 et 10 fr. aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux bœufs, n'ayant perdu que 2 incisives.

Dispositions générales :

1^o Tous les animaux destinés au concours de bestiaux devront être rendus à la Chartreuse le 1^{er} septembre à midi.

2^o Les animaux de toutes espèces qui seront primés à Cahors devront être livrés à la reproduction pendant une année à partir du jour du concours.

Ceux des animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui par quelque cause imprévue se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite approuvés par la société, et faute par les lauréats de se conformer à ces prescriptions, ils seront tenus à la restitution des primes qu'ils auront reçues.

3^o Les jurés ne pourront créer de nouvelles primes en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie manquant de sujets dans une autre mieux partagée.

Cahors, le 17 juillet 1897.

Le Président de la Société,

Député du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur,

D^r REY.

Le Secrétaire général,

Maurice DUPUY.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 51

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LE MALADE

— J'ignorais, dit-elle, vos relations avec le chevalier lorsqu'il est venu à La Tronquière, sans quoi j'aurais imposé silence à mon cœur. — Car, je le confesse, je l'ai aimé d'un amour fou...

— Je n'eusse jamais songé à vous demander cela, madame, dit Marguerite un peu suffoquée par cet aveu brusque autant qu'imprévu, surtout venant d'une femme que sa situation aurait dû rendre plus discrète.

— Mes paroles vous étonnent, n'est-ce pas, mademoiselle? Eh bien, voici pourquoi je vous ouvre mon âme, c'est que j'ai souffert le martyre et que je n'ai jamais osé épancher ma peine devant une personne vivante. Il me semble que je serai soulagée dès que je vous aurai tout conté.

— Si cela vous est agréable, Madame...

— Oui, j'éprouverai un plaisir amer à vous confier combien j'ai été malheureuse de ren-

Brevet supérieur

11 candidats se sont présentés. 6 sont définitivement reçus, tous élèves-maitres sortant de l'école normale de Cahors.

Ce sont, par ordre alphabétique :

- MM. Faurel Edouard ;
- Ginibre Léon ;
- Lamothe Ernest ;
- Pécourt Emile ;
- Sirieys Octave ;
- Vidal Louis.

CAHORS

Conseil d'Arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Cahors, s'est réuni lundi 19 juillet, pour la première partie de la session.

Etaient présents : MM. Costes, Valette, Vaissy-Saint-Roch, Pagès, Valmary, Combarieu, Couderc, Darnis, Cambornac et Cayla.

Excusés : MM. Monmayou et Peyrichou.

M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot assistait à la séance.

Par acclamation, M. Costes a été nommé président; M. Vaissy Saint-Roch, vice-président; M. Valette, secrétaire; M. Couderc, membre de la commission des permis de culture.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la dernière séance qui a été adopté sans discussion.

M Darnis donne lecture de son rapport sur le mode de répartition du dégrèvement de 320,712 francs accordé au département par la loi des finances du 8 août 1890.

Voici ce rapport qui est adopté à l'unanimité.

Messieurs,

La loi des finances du 8 août 1890, accordait un dégrèvement de 160 millions pour les propriétés non bâties, sur lequel notre département bénéficiait d'un dégrèvement de 320,712 francs.

Dans sa séance du 23 août 1890, le Conseil général du Lot était appelé à faire entre les divers arrondissements du département, le répartition de cette somme de 320,712 fr.

Invités, vous-même, plus tard de faire pour l'arrondissement de Cahors, le répartition entre les diverses communes de cet arrondissement, vous n'avez jamais manqué de protester contre la part trop faible allouée par le Conseil général à notre arrondissement et finalement à votre dernière session vous avez nommé une commission chargée d'examiner et d'étudier cette grave et très importante question.

Cette commission a bien voulu me confier le rapport et c'est en son nom, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter les observations, qui vont suivre.

S'il est une chose devant laquelle tous les Français doivent être égaux, c'est assurément devant la justice et l'impôt. « Les faveurs pour nos amis, disait Gambetta, et la justice pour tous. » C'est en s'inspirant de ces idées d'égalité et de justice, que votre commission a procédé au travail dont vous l'avez chargée.

Le département du Lot obtenant un dégrèvement de 320,712 fr., si on se demande comment ce dégrèvement devrait être réparti

entre les divers arrondissements? Tout naturellement, on répond, au marc le franc, ou au prorata des charges d'un chacun.

En a-t-il été ainsi? Nous n'hésitons pas à répondre : Evidemment non. — En effet, le département du Lot à une superficie totale de 521,393 hectares, soit 217,705, pour l'arrondissement de Cahors, 156,174 pour celui de Figeac et 147,414 pour celui de Gourdon. Le principal de la Contribution foncière, pour les propriétés non bâties était avant 1890 de 1.135.559 fr. soit 470,024 fr. pour Cahors, 345,671 pour Figeac et 319.864 pour Gourdon.

Quel devait être l'arrondissement le plus dégrèvé? Naturellement, ce devait être l'arrondissement de Cahors, parce qu'il est le plus grand et le plus imposé. — En a-t-il été ainsi? Malheureusement non! Et le 23 août 1890, le Conseil général du Lot procédant entre les divers arrondissements du département au répartition du dégrèvement de 320,712 fr. allouait à l'arrondissement de Cahors 97,449 fr., à Figeac 129,324 et à Gourdon 93,900. Ainsi réparti le dégrèvement profite à l'arrondissement de Figeac dans la proportion de 0,37 0/0 à l'arrondissement de Gourdon, dans la proportion de 0,29 0/0 et à celui de Cahors dans la proportion seulement de 0,2073 0/0.

La loi des finances du 8 août 1890, avait été surtout votée, pour faire disparaître dans la mesure du possible, les criantes irrégularités qui existaient dans la répartition des charges imposées à la propriété foncière. Le résultat obtenu, pour notre département, par le répartition, tel qu'il a été opéré par le Conseil général, a été au contraire d'accentuer encore davantage ces inégalités.

Comment a pu s'opérer cette grave erreur? La loi du neuf août 1879 avait prescrit à l'administration des contributions directes de refaire l'évaluation du revenu net de toutes les propriétés foncières de France. Loin de nous la pensée d'accuser qui que ce soit, mais il n'en est pas moins vrai que cet énorme travail auquel l'administration, j'en suis convaincu, a apporté tous ses soins est loin d'avoir donné les résultats qu'on en espérait. Est-il admissible, en effet, que tandis que les revenus de la propriété foncière non bâtie diminuaient dans une effrayante proportion dans l'arrondissement de Figeac, ils augmentaient dans une énorme et considérable proportion dans l'arrondissement de Cahors et restaient à peu près stationnaires dans l'arrondissement de Gourdon. Pour quelqu'un qui connaît bien notre département, et qui envisage la question avec l'impartialité qui doit, toujours, présider à toute délibération d'une assemblée quelconque, c'est assurément, l'arrondissement de Cahors qui a le plus perdu. C'est en vain qu'on viendra, peut-être, nous dire que si l'arrondissement de Cahors a vu tous ses vignobles détruits par le phylloxéra, il s'est empressé de les reconstituer. Il ne sera pas difficile de démontrer combien cette allégation est, malheureusement, erronée; et on peut s'en convaincre facilement en jetant un regard sur nos coteaux si tristes et si dénudés et jadis si verts et si riants. Assurément, il a été reconstitué quelques vignobles; mais au prix de quels sacrifices et pour obtenir des vins bien inférieurs à nos anciennes qualités et d'un écoulement difficile et peu rémunérateur.

Certes, nous voulons bien admettre et, c'est la vérité, que si l'arrondissement de Cahors n'a pas vu ses revenus augmenter, (quoiqu'en pense l'administration des contributions directes), ceux de Figeac et de Gourdon doivent être de même. Mais pourquoi alors ne pas les traiter sur un pied d'égalité et opérer le répartition soit proportionnellement aux charges imposées, soit au centime le franc du revenu cadastral, auquel on doit, d'ailleurs, nécessairement avoir recours pour le répartition

— Je suis à vous, Madame, lui dit-elle. Vous pouvez continuer.

— Je lui fis une cour assidue pendant des mois entiers, bravant les préjugés de la bourgeoisie et du peuple. Grâce à un domestique du château dont je m'étais ménagé le dévouement, il trouvait, en rentrant, sa chambre ornée de fleurs que je lui avais envoyées. D'autres fois je lui écrivais des lettres brûlantes, où bien demandais à m'entretenir avec lui sous des prétextes toujours nouveaux. Je ne m'arrêtais pas là.

Marguerite redoubla d'attention.

Une après midi je lui envoyai un paysan qui était sensé venir le prier de visiter son père au lit de mort dans un village voisin, — le Siévol, je crois. — Il ne se défait pas d'un piège et se mit en route. Je l'attendais. Il était seul, car le paysan avait imaginé une ruse pour se dispenser de l'accompagner. Au détour d'un sentier peu fréquenté je me présentai à lui, le priant, le suppliant de ne point me repousser. Mais il avait une volonté de fer... Il ne répondit à mes avances folles que par des propos d'une fermeté sans réplique... Je me jetai à ses genoux, je le conjurai de me tuer s'il ne voulait point se laisser aimer, de m'écraser, de me laisser en lambeaux sur son chemin et qu'il me serait doux de mourir de sa main plutôt que de vivre sans son amour. J'échouai encore... Il s'esquiva après m'avoir rappelée au sentiment de l'honneur et évoqué le souvenir de mon mari... De guerre lasse, je roulai de désespoir dans la poussière du sentier... Je n'eus de repos relatif, je ne dormis

ment dans la commune; — et pourquoi avoir pour le répartition entre arrondissements ou communes un autre mode que celui que l'on doit obligatoirement employer dans la commune? —

Nos réclamations sont si justes, que, déjà, dans sa séance du 23 août, le Conseil général en a, implicitement reconnu la légitimité, en décidant, toutefois, qu'il ne pourrait y être fait droit, que lorsqu'il aurait été procédé à une réfection du cadastre. Hélas! Quand nous serait-il fait droit?

Assurément, Messieurs, le Conseil général n'a pas, à première vue, mesuré toutes les conséquences de cette décision; et votre commission compte trop sur l'esprit de justice et d'équité, et sur l'impartialité et la fermeté de tous les membres du Conseil général, pour douter un seul instant qu'ils voudront laisser plus longtemps subsister une pareille iniquité.

La moyenne de la fortune individuelle est sensiblement la même dans le département et néanmoins, actuellement, la moyenne de l'impôt foncier est par habitant de 3 fr. 70 dans l'arrondissement de Cahors, de 3,37 dans celui de Gourdon et de 2,83 seulement dans celui de Figeac.

Il me serait facile, Messieurs, en prenant pour exemple des communes de notre arrondissement bien connues de nous tous, de faire toucher du doigt les énormes erreurs d'évaluation qui existent dans les dernières évaluations qui ont été prises pour base par le Conseil général. Mais je suis déjà trop long et ne veux pas abuser plus longtemps de votre bienveillance; au reste, la question pourra être traitée, à ce point de vue, d'une façon beaucoup plus opportune et plus pratique à notre session de septembre, quand nous nous occuperons de répartition de l'impôt foncier entre les diverses communes de notre arrondissement.

Pour le moment votre commission se borne à vous proposer d'insister fortement auprès du Conseil général pour que, dès cette année, il fasse disparaître les criantes et trop fortes irrégularités qui existent entre les divers arrondissements du département du Lot.

Par le dégrèvement de 320,712 fr. alloués au département du Lot en 1890, il est possible de dégrèver, uniformément, chaque arrondissement dans les proportions de 28,20 0/0, en allouant — sur ce dégrèvement, savoir : —

A l'arrondissement de Cahors, 132,600 au lieu de 97,449 ;

A l'arrondissement de Figeac, 97,600 au lieu de 129,324 ;

Et à l'arrondissement de Gourdon, 90,900 au lieu de 93,900.

Par ce moyen, le contingent de l'impôt pour les propriétés non bâties étant pour le département 814,847, serait réparti entre les divers arrondissements à peu près de la manière suivante :

Cahors, 328,000 au lieu de 372,575

Figeac, 247,900 — 216,447

Gourdon, 238,947 — 225,825

C'est le mode de répartition que, sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous vous proposons de demander au Conseil général de vouloir bien adopter.

Sur la proposition de M. Couderc, le conseil renouvelle le vœu déjà plusieurs fois émis en faveur de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le conseil, par 9 voix contre 1, celle de M. Pagès, a donné un avis favorable au rattachement de la commune de Douelle au canton nord de Cahors.

Sur la proposition de M. Darnis, le conseil émet le vœu que le glacié sur la route

que quelque temps après cet assaut insensé livré à sa vertu.

Mme de Vilenette fit une légère pause, comme si elle hésitait à achever sa confession.

Marguerite la laissa se remettre et tout à coup avec un accent qui dénotait une passion rare :

— Certes, continua-t-elle, je l'aurais suivi au bout du monde, cet homme qui m'avait enjolé. Un autre jour l'ayant rencontré à l'église où j'étais allée le rejoindre, je l'attirai dans la sacristie sous le prétexte de lui montrer une réparation à faire à la broderie d'un ornement dont je lui indiquai la place. Au moment où il se courbait pour ouvrir le placard que je lui indiquais, je lui sautai au cou et l'embrassai de mes lèvres brûlantes. Mais il m'écarta dans un mouvement d'écoeurement que je n'oublierai jamais, et je me sauvai à la hâte, car la honte enfin m'était montée au front.

« Sur ces entrefaites, j'appris, par le domestique du château dont j'avais acheté les services, qu'il en aimait une autre. C'était vous, Mademoiselle. Je ne vous connaissais pas et vous m'inspirâtes une haine violente, capable de me pousser aux dernières extrémités. Cependant, je dus, à la longue, en prendre mon parti. La raison prit le dessus; je désarmai. Ainsi que vous le disiez tout à l'heure, je ne vous fis et ne vous ait fait, depuis lors aucun mal. Je n'ai point pris votre place dans son cœur que vous occupez seule. Et je ne suis pas jalouse de votre bonheur, comme le prouve ma franchise. (A suivre.)

n° 37 dans le village de Saint-Pantaléon, soit au plus tôt remplacé par un aqueduc.
M. Valmary émet le vœu que le pont de la Lutte, sur la route de Castelnau à Montpezat, soit élargi et redressé.
M. Valmary émet aussi le vœu que le courrier de Lauzerte à Cazes-Mondenard soit continué jusqu'à Castelnau par Sauverterre.
M. Couderc demande la prompt exécution des travaux du chemin n° 8 de Saint-Martin-Labouval au village de Belmont. — Adopté.

Manufactures de l'Etat

Par arrêté de M. le directeur général des manufactures de l'Etat, en date du 21 juillet, M. Cailly, commis de culture de 8^e classe à la direction de Cahors, est élevé sur place à la 7^e classe de son emploi.

Certificat d'aptitude

à l'enseignement de la gymnastique
12 candidats se sont présentés. Tous ont été reçus. Ce sont :
MM. Eugène Bénèche, élève de l'école normale ;
Pierre-Léon Carrière ;
F. Aymard Delbos, soldat au 7^e de ligne ;
J.-B.-Léopold Delbos, élève de l'école normale ;
Jean Dellac, soldat au 7^e de ligne ;
Edouard-Marc Faurel, Jean-Léon Ginière, Ernest-Antoine-Joseph Lamothe, Basile Matival, Emile-Urbain Pécourt, Octave-Alexis Sirieys, Jean-Baptiste-Louis Vidal, élèves de l'école normale.

Certificat d'études primaires

Les dates des examens au certificat d'études primaires sont modifiées dans les trois cantons ci-après désignés, savoir :
Cahors (sud), le mardi 3 août au lieu du 2 août.
Limogne, le jeudi 5 août au lieu du 27 juillet.
Lalbenque, le samedi 7 août au lieu du jeudi 29 juillet.

Nos députés

On nous adresse la note suivante :
La Chambre a voté dans sa dernière séance, avant de se séparer, une loterie de 6 millions pour venir en aide aux victimes des orages et des inondations qui ont ravagé plusieurs parties de la France.
Nous apprenons avec satisfaction que le bénéfice de cette loterie qui était primitivement réservé aux départements de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées a été, sur la demande de nos députés, MM. Rey et Lachize, étendu au département du Lot.
On n'a pas oublié que, lors des dernières inondations de nos rivières, ils avaient également demandé des crédits pour secourir nos malheureux agriculteurs. Ces crédits se trouvent compris dans les 8 millions qui ont été votés, il y a une quinzaine de jours, par la Chambre, en faveur des populations atteintes par les nombreux sinistres de cette année.

Il y a donc lieu d'espérer que les plus grandes misères seront sensiblement soulagées.

Vélocé-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu demain vendredi, 23 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1° Derniers préparatifs pour les grandes courses internationales du 25 juillet 1897.
- 2° Communication importante.

Congés

Sur leur demande, les soldats du 7^e de ligne, originaires des localités éprouvées par les récentes inondations, ont obtenu 30 jours de congé.

Mauvaise viande

M. le vétérinaire municipal a fait enter, avant-hier, le corps d'un porc dont la viande a été jugée impropre à la consommation.

Parade aux Lanternes

MM. les cyclistes qui désireraient prendre part à la parade aux lanternes qui aura lieu dimanche prochain en l'honneur des grandes courses internationales, sont priés de se

faire inscrire avant vendredi prochain, 23 juillet, chez M. Bailly, secrétaire du V.-S.-C., rue de la Liberté, 27.

CATUS. — Comice agricole. — Un grand concours de moutons gras, de béliers, de brebis, de truies et de verrats aura lieu à Catus dans une enceinte spéciale, le 24 juillet courant, à 8 heures précises du matin.

Les propriétaires qui voudront y prendre part, pourront se faire inscrire chez M. Soulié, vétérinaire à Catus, jusqu'au 23 juillet inclusivement.

Une subvention de 200 fr. a été accordée par M. le Ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République.

Les prix suivants seront distribués :
Moutons gras, première section (lots de dix moutons et au-dessus) : 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e prix, 20 fr. ; 3^e prix, 15 fr. ; 4^e prix, 12 fr. ; 5^e prix, 10 fr.

Deuxième section (lots de trois moutons et au-dessus) : 1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr. ; 4^e prix, 8 fr.

Béliers : 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 12 fr. ; 3^e prix, 10 fr.

Brebis (lots de trois têtes) : 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 12 fr. ; 3^e prix, 10 fr.

Traies : 1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr.

Verrats : 1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr.

Les primes des moutons gras seront payées en entier à l'Hôtel de Ville de Catus le jour même du concours, mais celles des animaux reproducteurs seront payées en 2 fois : moitié le 24 juillet, et moitié le 22 septembre, si l'animal sert à la reproduction.

Le Comice agricole de Catus a décidé d'ouvrir un grand concours de truffières et de plates-formes à fumier. Il fera connaître prochainement les conditions et la date de ce concours.

FIGEAC. — Vacances judiciaires. — Les audiences de vacation auront lieu, pendant la période des vacances, les samedi, 21 août, 4 et 18 septembre et 2 octobre.

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement de Figeac s'est réuni lundi 18 juillet, dans la salle ordinaire de ses séances, pour la première partie de sa session.

Etaient présents : MM. Roussely, Amoureux, Bruel, Dournes, Pradelle, Martin, Boyer et Roussille.

M. Comoy se fait excuser
M. Bouju, sous-préfet assiste à la séance.
M. Amoureux, doyen d'âge, prend la présidence. Il souhaite la bienvenue à M. Bouju, qui remercie.

M. Pradelle est élu à l'unanimité président ; M. Roussely, vice-président et M. Roussille, secrétaire.

M. le sous-préfet donne ensuite lecture de son rapport sur la situation des divers services de l'arrondissement.

Cette lecture terminée, le conseil examine les diverses affaires qui lui sont soumises.

UZECH. — Les moissons sont terminées, les blés ont été rentrés dans de bonnes conditions, seulement en paille ; il n'y a que moitié gerbes suivant les récoltes ordinaires. La maladie de la vigne s'est déclarée et cette dernière a subi un grand coulage.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Nous apprenons qu'un nouveau cantonnier vient d'être nommé à Saint-Martin-Labouval en remplacement du sieur Vidal, admis à la retraite.

Si nous sommes bien informés, on nous apprend aussi que ce nouveau cantonnier aurait été envoyé en disgrâce dans notre localité et qu'il avait su trouver le moyen de mécontenter toute une population presque voisine de la nôtre, ainsi que l'administration, en montrant un peu trop de zèle pour certaines choses qui se trouvaient bien en dehors de son service.

Quoi qu'il en soit, si ce qu'on raconte est vrai, nous verrons bien si cette leçon sera suffisante.

MAUROUX. — La foire n'a pas été importante. Les bœufs et les moutons se vendaient aux cours des autres foires ; peu de porcs et cours dérisoires ; poules de 3,50 à 4,50 la paire ; poulets de 2 à 3 fr. la paire ; dindes de 0,40 à 0,45 la livre ; lapins 0,25 la livre ; œufs 0,60 la douzaine.

SAINT-CÉRÉ. — Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu vendredi et samedi derniers. Ils ont été un succès pour nos écoles laïques : les 12 élèves présentées par l'école des filles ont toutes été reçues et sur 21 présentés par l'école de garçons, 20 ont réussi.

Incendie. — Lundi soir, 19 courant, vers dix heures et demie du soir, la foudre est tombée sur la maison de M. Clermont, jardinier. En un clin d'œil le feu s'est propagé dans tous les coins de l'habitation. Fort heureusement, la famille Clermont a eu le temps d'échapper du brasier.

Les dégâts, assez considérables, sont couverts par une assurance.

CARAYAC. — La grêle. — Un orage mêlé de grêle s'est abattu sur la commune de Carayac, le 20 juillet, vers 3 heures du soir. Toutes les récoltes, excepté le blé qui était mis en meules, ont été bien endommagées.

Rarement on avait vu des grelons aussi gros.

VAYRAC. — La situation agricole. — Les moissons sont terminées ; nos prévisions se sont malheureusement réalisées ; le rendement général n'atteint que 50 0/0 des résultats des dernières années. Aussi le prix du blé augmente ; le cours des derniers marchés des environs accuse de 20 à 22 f. l'hectolitre.

La vigne, belle jusqu'ici, menace de périr sous les atteintes du black-rot et de l'oidium. Les orages, la mévente des bestiaux et des fruits, achevent de jeter la gêne et même la misère dans nos campagnes déjà si éprouvées.

Fête nationale. — Dimanche 18 juillet à l'occasion de la fête nationale, les démocrates de Vayrac se sont réunis en un banquet fraternel à l'hôtel Cipièrre. Une franche gaieté n'a cessé de régner durant le repas. Au dessert, après une bonne allocution de M. Gay ; M. Granouillas conseiller municipal a pris la parole.

Après un examen successif des diverses phases politique de ces dernières années, après un appel chaleureux à toutes les bonnes volontés contre l'ennemi commun, il a terminé ainsi « Eleçons nos cœurs vers un idéal de justice et de liberté ; ne comptons jamais trop sur les autres, mais toujours sur nous-même, réunissons nous souvent en des fêtes comme celle d'aujourd'hui pour nous entretenir de nos vœux et de nos besoins ; oublions nos haines et nos discordes et à chaque élection, allons au scrutin la main dans la main, la victoire de la cause républicaine couronnera nos efforts. » applaudissements prolongés.

Conseil municipal. — Séance du mercredi 21 juillet.

La séance est ouverte à 8 heures du matin sous la présidence de M. Lavergne maire.

La parole est donnée à M. Soulié pour donner lecture du rapport qu'il avait été chargé de rédiger sur la question Salamagne. M. Soulié communique au conseil les consultations émanant d'hommes éminents dont la conclusion est que la commune ne peut pas faire enlever la terrasse du café Salamagne sans payer une indemnité.

M. Soulié prend vivement à parti M. le Maire pour n'avoir pas agi contre M. Salagne en temps opportun, et avoir sacrifié les intérêts de la commune. M. Langle va jusqu'à dire au maire : « M. le Maire, lorsque l'on a agi comme vous, lorsque l'on n'a plus la confiance du conseil ni de la commune, on n'a qu'une chose à faire, jeter son écharpe sur le tapis que vous avez devant vous. » Le Maire reste impassible et alors M. Gay dépose la motion suivante : En présence des difficultés toujours croissantes qui régnaient au sein du conseil, les intérêts de la commune ne pouvant que souffrir d'une telle situation, nous donnons nos démissions collectives » Tous les conseillers présents sont prêts à accepter cette motion mais M. le Maire déclare qu'il entend rester conseiller et Maire.

Alors tout le monde se retire et le Maire reste seul à la mairie pour réfléchir à une telle situation.

Une dissolution s'impose.

Bibliographie

La 564^e livraison de la Grande Encyclopédie vient de paraître. On y lira avec le plus grand intérêt différentes biographies littéraires et histo-

riques originales : l'étude consacrée au célèbre comique grec Ménandre par M. Victor Glachant, l'article détaillé sur la vie de Ménélik par M. Maurice Maindron, les vivantes notices de MM. Jules Huret sur Catulle Mendès et Ph. Berthelot sur Louis Ménard. Les philosophes consulteront avec fruit l'article Mémoire (R. Berthelot) et la biographie de Mendelssohn (Th. Ruysen). Les médecins trouveront des détails complets sur les Méningites (Dr Posel) et la Menstruation (Dr Blondel). Enfin, il faut signaler tout particulièrement la monographie développée de M. Louis Paulian sur la Mendicité, sujet dans lequel il s'est acquis une compétence indiscutée.

Prix de chaque livraison, 1 fr. — Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 Juillet. — V^o Nacla, Chronique mondaine. — Yvonne des Varennes, Une héroïne, — Jules Mary, La Fée Printemps (fin). — Pierre Maël, Le Drame de l'honneur. — Théodore Cahn, L'enfant martyr. — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Mme Hector Malot, La beauté (suite). — Eugène de la Queyssie, Bonnes gens (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du N° 30. (24 Juillet 1897).

1° Les villes mortes du Siam, par M. L. Fournerau.

2° A travers le monde : Les fouilles d'Antinoë, par M. A. Gayet.

3° Civilisations et religions : La Population de la Russie.

4° Grandes courses de terre et de mer : Une traversée du continent asiatique : La mission Chaffajon.

5° A travers la nature : le grand canon du Colorado.

6° Livres et cartes.

7° Grandes explorations en cours ; Pôle Nord. — Pôle Sud. — Asie. — Afrique. — Amérique du Nord. — Amérique du Sud.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2104 du 24 Juillet 1897.

GRAVURES. — Spitzberg : L'expédition populaire en ballon : Départ de M. André et de ses compagnons.

Portugal : Lisbonne : Inauguration du nouveau palais de la Société de Géographie, par L. L. M. M.

Paris : A la revue de Longchamps : Arrivée du président de la République. — La tribune présidentielle. — La tribune officielle.

Portraits : S. E. M. Ratkow-Rojnow, maire de Saint-Petersbourg.

Départements : Somme : Le monument de Marie Fourée, à Péronne. — Hautes-Pyrénées : La rupture du Pont de l'Adour. — Le train d'essai. — Après la catastrophe.

Beaux-Arts : Jeune fille, tableau de M. J. J. Henner.

Etudes illustrées : Les trois glorieuses, d'après des documents de l'époque.

Nouvelle illustrée : Nos fils, illustration de Slom.

Aquarelle : Juillet. — Parmi les fleurs, par R. de la Nézière.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : Les prix de jadis, par Léo Clarétie. — L'expédition en ballon au Pôle Nord, par W. de Fonvielle. — Théâtres par H. Lemaire. — Les trois glorieuses, par Guy Tomel. — Sport, par Archiduc. — La catastrophe de Tarbes, par X., etc.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echeos, Rébus, Récréations, Véloipédie etc.

Nouvelle illustrée : Nos fils, par Georges de Lys.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2186^e livraison (24 Juillet 1897).

Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — L'écuier de la reine, par Arthur Doulliac. — Les progrès de la Grande-Bretagne depuis 60 ans, par Daniel Bellet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

La multiplicité des marques n'empêche pas cependant au marques de la première heure d'être moins appréciées. A preuve les Clément qui sont répandus dans le monde entier. On en aura construit 25.000 cette année.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lypus, etc., etc.
M. LENOIR, Médecin Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux de la Marine, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	104 90	104 85
3 0/0 amortissable.....	102 85	103 10
3 1/2 0/0 1894.....	108 15	108 10
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	—	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	93 25	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	113 —	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	105 50	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	108 20	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	106 —	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	104 20	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	64 —	64 50
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 95	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente).....	94 25	94 15
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	22 65	22 70
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 85	—
— 4 0/0 1880.....	102 90	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 30	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 80	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	103 45	—
— 3 1/2 0/0 1891, or, t. p.....	94 75	94 75
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 95	101 30
Turc, série D.....	22 07	22 07
Ottomanes priorité (500 f).....	449 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	482 —	—
Banque de France.....	3687 50	3680 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	861 —	862 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	685 —	682 —
Crédit indust. et commercial.....	595 —	—
Crédit lyonnais.....	779 —	778 —
Société de Crédit mobilier.....	57 —	—
Société générale.....	519 —	519 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	473 —
— (t. rouges).....	475 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	472 —
Est, 3 0/0.....	482 25
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	483 50
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Nord, 3 0/0.....	491 —
— nouvelles, 3 0/0.....	489 —
Orléans, 3 0/0.....	486 —
— 1884, 3 0/0.....	488 —
Ouest, 3 0/0.....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	490 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	480 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Sud de la France, 3 0/0.....	470 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	584 50
— 1869, 3 0/0.....	442 50
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	113 —
— 1875, 4 0/0.....	598 —
— 1876, 4 0/0.....	597 —
— 1886, 3 0/0.....	405 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	105 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	392 25
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.....	398 —

MAISONS RECOMMANDÉES

Spécialité de boîtes pour conserves
Travaux de Bâtiment, — Articles de ménage
Plomberie et Robinetterie
Jules ROLLES
Ferblantier Lampiste, Place du Marché, Cahors.

HENRI VÉDRENNES PLACE DE LA CATHÉDRALE
CAHORS
Ancienne Maison GAMBETTA Jeune
SPÉCIALITÉ DE FOIES GRAS

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

HOTEL des AMBASSADEURS Fondé en 1775 TENU PAR M. LASAYGUES

Recommandé à MM. les Voyageurs de Commerce et aux Familles.

BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	5 EXPRESS 1 ^{re} classe	21 (1) EXPRESS 1 ^{re} classe	35 DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1125-1131 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS..... départ.	3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m .	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE..... { départ.	6 40 ^m .	6 34 ^m .	5 11 ^m .	midi 32	—
Gignac-Cressensac.....	7 27	—	—	1 10 ^m .	7 ^h 6 ^m soir
SOULLAC..... { arrivée.	7 47	7 37	5 59	2 7	7 43
SOULLAC..... { départ.	7 54	7 38	6 >	2 12	8 18
CAZOULÈS..... { arrivée.	8 1	—	—	2 19	8 25
CAZOULÈS..... { départ.	8 2	—	—	2 21	8 26
Lamothe-Fénélon.....	8 17	—	—	2 36	8 41
Nozac.....	8 27	—	—	2 46	8 51
GOURDON.....	8 40	8 3	6 24	3 >	9 5
Saint-Clair.....	8 50	—	—	3 10	9 15
Dégagnac.....	9 2	—	—	3 22	9 27
Thédirac-Peyrilles.....	9 13	—	—	3 32	9 38
Saint-Denis-Catus.....	9 24	—	—	3 44	9 49
Espère.....	9 33	—	—	3 53	9 58
CAHORS..... { arrivée.	9 45	8 39	7 >	4 5	10 10 ^m soir
CAHORS..... { départ.	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	—
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	7 37 ^m matin
Cieureac.....	10 23	—	—	4 40	7 54
Labenque.....	10 30	—	—	4 48	8 3
Caussade.....	11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
MONTAUBAN..... { arrivée.	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
MONTAUBAN..... { départ.	11 h. 52 ^m midi 2	10 >	8 18	6 20	—
TOULOUSE..... arrivée.	midi 39 ^m 1 h. 14 ^m	10 39s.	8 59 ^m	7 43 ^m	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16 EXPRESS 1 ^{re} classe	1140-1128 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	26 EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1126 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1136 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	40 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE..... départ.	2 ^h 43 ^m .	3 15 ^m .	8 ^h >	—	9 ^h 40 ^m .	6 ^h mat.
MONTAUBAN..... { arrivée.	3 30	4 24	8 48	—	10 47 ^m matin	7 7
MONTAUBAN..... { départ.	3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Caussade.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Labenque.....	—	5 53	—	—	midi 12	8 50
Cieureac.....	—	6 2	—	—	midi 21	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	midi 33	9 11
CAHORS..... { arrivée.	4 38	6 22	9 51	—	midi 42	9 19
CAHORS..... { départ.	4 48	6 38	9 57	6 >	—	9 30
Espère.....	—	6 52	—	6 14 ^m matin.	—	9 42
Saint-Denis-Catus.....	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Dégagnac.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
Saint-Clair.....	—	7 38	—	7 >	—	10 26
GOURDON.....	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Nozac.....	—	8 2	—	7 26	—	10 49
Lamothe-Fénélon.....	—	8 11	—	7 36	—	10 58
CAZOULÈS..... { arrivée.	—	8 23	—	7 48	—	11 10
CAZOULÈS..... { départ.	—	8 24	—	7 49	—	11 11
SOULLAC..... { arrivée.	5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
SOULLAC..... { départ.	5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
Gignac-Cressensac.....	—	9 6	—	8 36	—	11 51
BRIVE..... { arrivée.	6 31	9 40.	11 35	9 11 ^m .	—	midi 23
BRIVE..... { départ.	7 >	—	11 44	—	—	midi 49
PARIS..... arrivée.	4 37 ^m	—	8 40 ^m	—	—	11 23 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.....	6 30	12 50	6 30
Mercus.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Douelle.....	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzoch.....	7 >	1 22	7 >
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 45
Arr. Praysac.....	7 16	—	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 38
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac.....	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.....	7 55	2 19	8 >
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.....	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.....	7 ^h 50s.	11 ^h >	7 ^h 38
BORDEAUX.....	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.....	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 33	3 7	9 16
Soturac-Touzac.....	8 37	3 13	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Praysac.....	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzoch.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	—	10 16
Mercus.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.....	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.....	7 37	1 ^h 27	6 27
Cabessut, halte.....	7 46	1 35	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 23	2 17	7 44
St-Cirq, halte.....	8 35	2 24	7 50
St-Martin-Lab.....	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.....	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.....	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadolaine.....	9 41	3 29	8 48
CAPDENAC.....	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC..... D.....	7 43	11 40	5 19
Lamadolaine.....	7 55	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.....	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.....	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.....	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 >	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 50	1 00	7 41
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	7 32
CAHORS. — A.....	9 48	1 19	7 34

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (Gard)
(ANCIENNE IMPRIMERIE VIGANAISE)
Rue de la Prairie
L'Echo des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires

PROSPECTUS

TÊTES DE LETTRES

FACTURES, ENVELOPPES

CARTES DE VISITE

LETTRÉS DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS